



OFFRES DE SERVICES À L'UAC
FÉLICIEN AVLÉSSI DÉPLORE L'ATTITUDE DE CERTAINS
CHEFS D'ÉTABLISSEMENT



Le Professeur Félicien Avléssi, Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi, a rencontré dans la matinée du 26 mars 2024, les chefs d'établissements pour une séance de travail en trois points : infrastructures et amélioration des conditions d'études et de travail ; délivrance des actes académiques et conditions des étudiants porteurs d'un handicap. La rencontre a eu lieu à la salle de conférence du rectorat en présence des vice-recteurs chargés des affaires académiques, de la recherche universitaire et de la coopération respectivement.

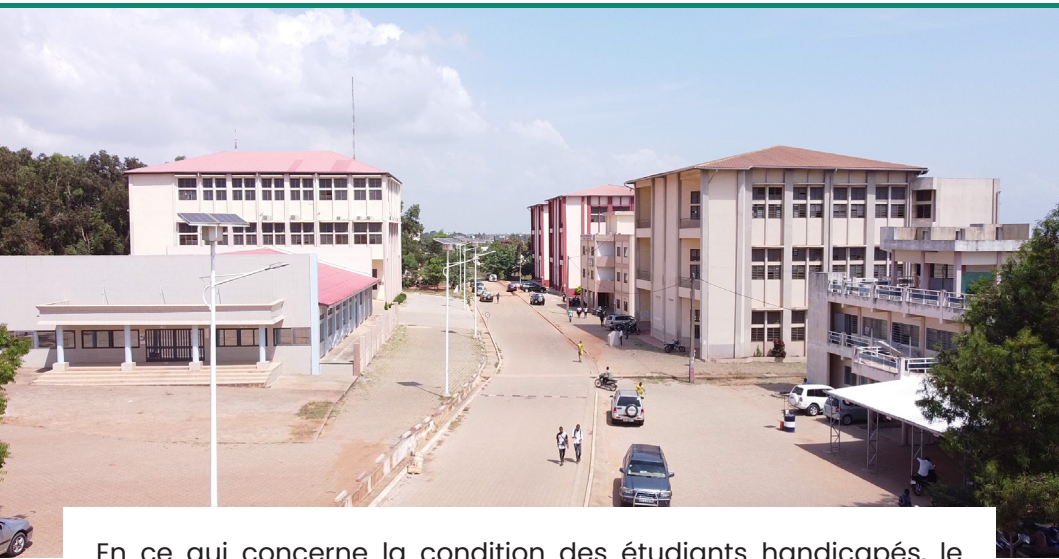
Charles Dossou Ligan



Abordant le premier point, le Recteur a informé les Chefs d'établissement du comité technique que le Chef de l'Etat a mis en place pour faire des propositions concrètes relatives à l'organisation optimale des activités académiques et la structuration des universités publiques. Au cours d'une rencontre, le 8 mars 2024 à la Présidence de la République, le Chef de l'Etat a mandaté les membres dudit comité à l'effet d'organiser des visites dans les universités publiques selon un calendrier bien établi pour échanger avec les acteurs et recueillir les besoins en infrastructures pédagogiques (amphithéâtres, salles de cours, etc.) et en équipements et matériels pédagogiques. Selon ledit programme, le campus universitaire d'Abomey-Calavi, l'ENEAM, le CEBELAE et la Haute Ecole Régionale de Commerce International (HERCI) accueillent les membres du comité les jeudi 28 et vendredi 29 mars 2024 tandis que la FSS, l'INMES et l'IRSP recevront la délégation le vendredi 29 mars 2024. En prélude aux échanges sur ce premier point, lors de la séance de travail, le Recteur a invité les chefs d'établissements à se présenter avec les besoins en infrastructures de leurs établissements.

ATTESTATION DU GRADE DE MASTER

Le deuxième point de la rencontre a été consacré aux délais de délivrance des actes académiques dans les établissements de l'Université d'Abomey-Calavi. Après avoir rappelé les étapes du processus de délivrance des actes académiques, le Professeur Avléssi a manifesté son amertume et son indignation face aux tracasseries qu'imposeraient certains chefs d'établissements et personnels administratifs aux demandeurs d'actes académiques. Les plaintes répétitives de mauvais accueil ; de propos discourtois et déplacés sans oublier la lourdeur dans la procédure dans certaines entités l'ont poussé à réagir. « Il n'est pas question de faire souffrir les requérants ; sous aucun prétexte ils ne doivent subir les débordements d'émotions à l'occasion de la demande de leurs actes académiques », a laissé entendre le Professeur Félicien Avléssi. Il a exhorté les chefs d'établissements à prendre leurs responsabilités en veillant strictement au traitement des dossiers tout en respectant les délais jusqu'à la satisfaction des requérants. Des explications de certains chefs d'établissements, il ressort que les actes sont régulièrement établis et s'empilent, faute de retrait. D'autres ont évoqué le manque de personnel pour justifier le défaut de célérité dans l'accomplissement de cette tâche. Le Recteur a saisi l'occasion pour inviter une fois encore les chefs d'établissement à agir sur leurs collaborateurs afin de conjuguer au passé ces lourdeurs et pour corriger la mauvaise image que certains chefs d'établissements tentent de coller à l'Université d'Abomey-Calavi. Il a profité pour les mettre en garde contre toutes formes de fantaisies tendant à pénaliser ou à retarder les demandeurs d'actes académiques. « Chacun va répondre de ses actes », a-t-il martelé pour clore ce volet.



En ce qui concerne la condition des étudiants handicapés, le Recteur a d'abord rappelé les tenants et aboutissants de la séance de travail qu'il a eue précédemment avec le président de l'Association des handicapés du Bénin. Il a, par la suite, félicité les chefs d'établissements qui ont pris des mesures pour faciliter les conditions à cette catégorie d'étudiants lors des activités d'évaluations ; tout en invitant les autres à leur emboîter les pas.

Plusieurs autres sujets ont été abordés au cours de la réunion. Il s'agit notamment des dossiers relatifs à l'assurance maladie et les contrats des agents d'entretien et de sécurité en attente à la direction nationale de contrôle de marchés publiques. Pour ce qui est du renforcement de l'effectif des agents administratifs et techniques évoqué par certains chefs d'établissement, le Professeur Avléssi a expliqué qu'ils devront attendre les résultats de l'audit en cours avant d'obtenir des autorisations du conseil d'administration de l'Université pour des recrutements de personnels.

Pour chaque point abordé, les vice-recteurs ont été invités à faire des apports qui ont permis d'enrichir les discussions. La séance s'est déroulée dans une ambiance très cordiale à la satisfaction de tous.